



Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 10/06/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi dix juin à neuf heures s'est tenue à la salle Émile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Émile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phillip EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- Mme Aude BRADOR, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Émile GONIER, représentant des collectivités territoriales, à M. de GRANDMAISON, absent,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau, à M. Phillip EADIE,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Guillaume VISCARDI,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée, à M. Guillaume VISCARDI,

- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme Stéphanie DEPOORTER,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à Mme Stéphanie DEPOORTER.

Membres excusés :

- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Brigitte SCHRIVE, directrice de l'ONF Martinique,

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice générale de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Johanna HIERO, animateur du Contrat littoral Sud, CAESM.

Assistaient :

M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Laurent OLIVERES – CAP Nord ; Mme Marie-Jeanne LETORD – CAESM ; M. Terence LEPEL – CTM ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; M. Jean-Michel MARCELLIN - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Aline POPULO - ODE ; M. Philippe QUEMART – DEAL ; M. Bruno LAZZARINI – DEAL ; M. Christophe GROS – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Clarisse COURTY – DEAL ; Mme Karine PLATON – DEAL ; Mme Whitney ROSINE MARIE-ANGELIQUE – ARS ; Mme Claudine SUIVANT – ARS ; Équipe de tournage.

Ordre du jour initial :

- 01- Approbation du PV des plénières du 04/03/2021 et du 22/04/2021
- 02- Demande d'agrément provisoire du Contrat littoral Nord
- 03- Appel à concurrence pour mener la lutte contre le *Miconia calvescens*
- 04- Point d'avancement sur le plan de relance (eau/assainissement, biodiversité)
- 05- Retour sur l'utilisation du ZOUTI pour les sargasses
- 06- Point sur l'assainissement collectif
- 07- Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027
- 08- Stratégie milieu marin de l'ODE
- 09- Questions diverses

Mme TOUL : Je suis particulièrement contente de pouvoir vous retrouver aujourd'hui puisque vous n'êtes pas sans savoir que c'est pour moi ma dernière plénière de la mandature. Je veux d'ores et déjà vous remercier les uns et les autres pour la collaboration que nous avons eue, l'état d'esprit dans lequel nous avons travaillé. J'ai trouvé que nous avons tous et toutes été dans un esprit de co-construction. Il y a eu beaucoup d'échanges riches et fructueux.

Stratégie milieu marin de l'ODE

Mme HIELARD fait sa présentation.

M. MONTEZUME : Sur ce sujet je rappelle que dans cette assemblée, c'est M. Garcin MALSA qui il y a de nombreuses années nous avait proposé de nous intéresser, on était Comité de bassin, à ce qui se passait dans la mer, car on était en situation d'insularité.

Il était allé plus loin en disant que nous devons aussi avoir un œil sur ce qui se passe dans la Caraïbe. Je crois qu'il avait raison dans la mesure où la faune des rivières que nous avons est une pratiquement la même de la côte du Venezuela jusqu'en Floride en passant par les Grandes Antilles. Donc nous avons intérêt à savoir ce qui se passe dans notre environnement.

Dans l'actualité, j'entends les candidats à la CTM parler de l'holothurie pour les Japonais. Je rappelle qu'ici même, j'ai beaucoup parlé d'oursin et j'ai dit que nous n'avons pas d'étude sur eux. Il s'agit d'une espèce emblématique pour les Martiniquais.

Le préfet prend des arrêtés de pêche alors qu'il ne connaît pas le moment de leur reproduction. Cela fait dix ans que je plaide ici pour qu'on ait une étude approfondie sur celle-ci et sur son économie, pour voir comment on peut mieux la protéger.

Vous voyez que la mer commence à intéresser beaucoup de monde, même les politiques. Mme la Présidente, tu comprends très bien que notre devoir justement c'est de les informer.

Je vais revenir sur le problème du titiri qui concerne la reproduction de toute la faune des rivières. Jusqu'au maintenant nous ne l'avons pas étudiée alors que cela fait plus de 10 ans qu'on le demande dans cette assemblée. Donc vous pensez très bien que je plaide pour ça.

J'ai été alerté pour des algues vertes à la pointe Marin, c'est-à-dire dans la plus belle plage de la Martinique. J'y suis allé et j'ai vu sur le rivage des algues aux longs filaments à dix mètres dans la mer. J'ai cherché à savoir d'où cela venait et je crois qu'on pourrait incriminer, puisqu'on n'a pas d'autre suspect, cette marina sauvage qui se trouve devant Sainte-Anne et également dans la baie du Marin.

Je vois aussi dans l'actualité que des candidats proposent qu'on augmente le nombre d'anneaux à la Martinique, c'est-à-dire qu'on fasse venir davantage de bateaux. Mme la Présidente, il nous faut quand même avoir des garde-fous. Je le dis d'emblée, il y a trop de bateaux à la Martinique, qui y sont de façon irrégulière et qui ne payent rien.

La loi dit qu'à partir de 2005 tous les bateaux doivent être équipés de réservoir pour pouvoir recevoir les eaux grises et noires. Je suis donc allé sur le port du Marin et j'ai essayé de comprendre. Il y a beaucoup de bateaux qui ont moins de cinq ans et qui n'ont pas ce dispositif.

Cela veut dire qu'ils rejettent en mer toutes les eaux grises et noires. Je sais bien que l'Office De l'Eau (ODE) nous a aidé à mettre en place un système pour recueillir ces eaux. Mais j'ai aussi constaté qu'ils ne s'en servaient pas beaucoup et que deux pontons sur quatre n'étaient pas équipés.

Je me suis aussi rapproché du maire des Trois Îlets pour lui demander comment cela se passait chez lui.

Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a, Mme la Présidente, beaucoup à faire dans ce domaine-là pour protéger l'espace marin martiniquais parce que vous comprenez, si les algues vertes se mettent à envahir nos plages.

Un candidat à l'élection demande qu'on augmente le nombre de touristes. Je crois qu'il y a des irresponsabilités qu'il faut savoir pointer et donc je conclus, Mme la Présidente, en disant que cette question est pour nous, fédération des pêcheurs en rivière, importante.

Nous savons bien qu'on retrouve dans des rivières non polluées de la faune polluée qui se reproduit en mer. Vous voyez que l'interface entre la mer et la terre est quelque chose d'important sur lequel nous devons avoir un œil vigilant.

J'ai bien entendu que l'ODE pense faire des journées de sensibilisation. Je crois qu'au niveau du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), nous devons nous aussi avoir une action remarquable par rapport à la mer.

M. COCO : J'interviens pour informer qu'il y a un travail qui a été fait au niveau des oursins, même si certains n'ont pas l'information. Il y a une prospection qui est réalisée avec la société Les jardins de la mer. C'est à l'issue de celle-ci qu'il y a eu une réunion avec la Direction de la mer qui représente le préfet. À ce moment-là, on a décidé si on ouvrait la campagne pour les oursins ou pas.

Par contre, c'est vrai qu'il y a un manque de connaissance et nous avons fait des propositions au Parc marin pour voir comment renforcer le suivi de ces oursins et permettre aux marins pêcheurs d'avoir plus d'information sur cette espèce qui crée une plus-value dans notre activité pêche.

Je vais profiter pour faire la proposition de créer un comité de pilotage pour toutes les espèces. Ce comité pourrait être composé de l'ODE, du CEB, de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER), du Parc marin, du Comité régional des pêches et d'autres partenaires volontaires et faire un travail accru.

Concernant le mouillage, on a une zone sauvage à Californie et il y a deux voiliers qui ont coulé, il y a un mois et demi pour l'un et 22 jours pour l'autre. Il n'y a eu aucune réaction et je peux vous dire qu'ils relâchaient du gasoil et que cela arrivait dans la baie. S'il le faut, je peux vous emmener pour voir cette catastrophe. On a tendance à incriminer les marins pêcheurs, mais nous ne sommes pas les seuls à affecter les fonds marins.

Je veux aussi revenir sur l'exemple des Anses d'Arlet. Je suis angoissé et attristé par la maladie des coraux. Demain matin on va dire que c'est encore les marins pêcheurs qui les ont abîmés.

Les coraux ont des problèmes et on ne réagit pas. Est-ce qu'on attend que toute la surface de la Martinique soit attaquée pour accuser ensuite les marins pêcheurs ? Cela me fait très mal parce que demain, il faudra peut-être arrêter l'activité pêche pour résorber cette situation. Est-ce qu'il ne faudrait pas identifier les zones où les coraux sont malades et accompagner les marins pêcheurs pour leur dire d'éloigner leur casier de ces zones ? Je pense que c'est une solution que l'on peut proposer. C'est encore les marins pêcheurs qui seront victimes comme avec la chlordécone.

S'il vous plaît, mesdames, messieurs, pensez à cette profession parce qu'elle souffre. Regardez le problème des sargasses que nous avons aujourd'hui. Regardez au Diamant comment les mangroves sont asphyxiées par les sargasses. Regardez les espèces qui sont en train de mourir.

Je pense que c'est un peu trop pour cette profession. Il y a ceux et celles qui peut-être pensent qu'en faisant de la politique on va résoudre le problème. Il faut que tout un chacun se mette ensemble pour pouvoir trouver une solution pour cette profession.

Aujourd'hui, on souffre et le prix du carburant est à plus d'un euro. Donc s'il faut encore avoir les problèmes au niveau du fond marin, comment va-t-on faire ?

Mme TOUL : Ce sont des sujets extrêmement importants. Sur la problématique de la maladie des coraux, normalement, il y a un courrier qui doit partir de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) pour sensibiliser les collectivités sur ce problème. Il faudrait que cela soit fait parce qu'on ne peut plus accepter qu'en raison de problèmes purement administratifs que ces soucis ne soient pas au moins portés à la connaissance de tous.

Après la campagne électorale, il faudrait que le Parc marin, l'ODE et la DEAL s'attellent à aller sur le terrain organiser des rencontres au plus près de la population et des socioprofessionnels pour pouvoir sensibiliser sur ce sujet qui me semble important.

Ensuite, il faudra trouver aussi des moyens pour pouvoir les soigner. Donc là aussi, il faut qu'on puisse se concerter et avancer au niveau de la recherche. Il faut faire le point et savoir où on en est pour savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour limiter ce problème.

M. RENE-CORAIL : Il faut que l'information sur nos espèces se retrouve dans les documents scolaires. Il faut permettre à l'éducation nationale et aux enseignants de faire leur travail, d'expliquer, de donner des éléments suffisants à nos enfants pour protéger les oursins ou les titiris.

Je comprends M. COCO, en ce qui concerne la vente de ces espèces qui est une plus-value pour les marins pêcheurs. Il faut savoir à quel moment les pêcher et que nous martiniquais apprenions à préserver les espèces à la Martinique.

Je vais dire aussi qu'il y a des choix politiques dans ce pays que nous ne savons pas faire. Quand j'entends M. COCO parler d'ensemble, je crois qu'on choisit ce mot comme slogan. Ensemble cela n'existe pas pour pouvoir travailler.

Je dirais en ce qui concerne les problèmes du nautisme et des bateaux à la Martinique que j'ai été victime pendant des années en tant que maire des Trois Îlets de cette activité autour de l'Anse Mitan et du bourg. Aujourd'hui, c'est le cas à Sainte-Anne, au Marin et en d'autres endroits.

En l'absence de lieu d'accueil, on ne pourra pas empêcher à tout un chacun de jeter l'ancre. La vente de bateaux dans le monde ne cesse d'augmenter. Donc ces gens qui partent pour la Caraïbe vont arriver chez nous. Le problème, c'est qu'il faut pouvoir les accueillir.

On dit qu'il faut plus d'anneaux pour mieux les maîtriser, mais il faut que l'État français fasse respecter les lois. Tu m'as effectivement interrogé sur des bateaux de moins de cinq ans qui n'ont pas ces bacs de rétention. C'est le devoir des pouvoirs publics et de la police de la mer de veiller à ce que ces bateaux aient ce matériel.

Ce matin on me parlait d'enfants de 12 ans avec leur bouteille de rhum à l'Anse Mitan. Même s'il y a des lois, le gendarme passe, voit l'enfant avec une bouteille d'alcool et il ne fait rien.

C'est exactement la même chose si les pouvoirs publics ne font pas respecter ce qui doit l'être. Le président de la République a été giflé. Moi-même, j'ai été menacé, je n'étais pas là fort heureusement, par un ancien élu qui était venu aux Trois Îlets dans la mairie pour tuer le maire. Cette même personne se retrouve sur une liste électorale.

Il faut savoir ce que nous voulons. Les bateaux, nous ne pourrions pas les renvoyer chez eux. Quand il s'agit de bateaux allemands ou anglais, il suffit que la police municipale ou un surveillant de baignades leur dise d'aller un peu plus loin parce qu'ils sont dans la zone de baignades et ils obtempèrent. Quand il s'agit d'un français, il dit "Je suis français, j'ai le droit de tout faire".

Aux Anses d'Arlet, avec l'Espace sud, on a essayé de mettre de l'ordre dans la baie du bourg et à Grande Anse. Il faut payer dans la zone de mouillages, c'est ce que toi et M. COCO disiez. Eh bien, les bateaux se retrouvent aujourd'hui dans la baie des Trois Îlets, de l'Anse à l'Âne et de l'Anse Mitan.

Quand on fait le choix politique de zones de mouillages aux Trois Îlets et aux Anses d'Arlet, nous sommes critiqués parce que l'on va recevoir des gens qui viennent d'ailleurs. Une partie du budget est réservée à l'aménagement du territoire et une autre est destinée à l'aménagement touristique pour que demain nous puissions gérer ces bateaux qui arriveront de plus en plus.

Les touristes, il y en aura de plus en plus M. MONTEZUME, que tu le veuilles ou non. Mais comment vas-tu pouvoir les mettre dehors ? Anciennement Les Seychelles étaient un pays communiste et fixaient le nombre de touristes qu'ils voulaient accepter. Aujourd'hui, c'est le tout tourisme.

Ce n'est pas l'appât de l'argent, mais celui d'une autre activité économique. Auparavant il y avait des amarreuses et des coupeurs de cannes qui ont été remplacés par des machines. Donc il faut bien que ces personnes trouvent du travail ailleurs.

Je suis aussi critiqué parce que j'ai accepté un hôtel cinq étoiles sur la meilleure plage, en face de Fort-de-France.

Il faut donner du travail à ces gens qui sont de par le monde et qui ont été formés au lycée général professionnel du tourisme de Bellefontaine. Il faut qu'ils reviennent. Je veux bien qu'ils aillent travailler dans les grands restaurants en France ou en Suisse et j'en passe, mais il faut bien que l'hôtelier local puisse payer convenablement ces gens-là.

Avant les enseignements disaient attention, il y a des personnages importants comme le président de la République, le pape, le maire, le directeur d'école. Depuis que sont arrivés en Martinique des professeurs en sandales, que nous avons contestés dans notre jeunesse d'avant-garde au lycée, voilà ce que cela nous a donné aujourd'hui.

Donc je suis d'accord avec ce que vous dites sur les titiris, les oursins, la gestion, mais à condition, je le répète, que les pouvoirs publics, jusqu'à ce que nous ne soyons plus français, continue à gérer convenablement cette affaire-là.

Aux Etats-Unis quand un bateau coule, si tu ne le fais pas enlever dans la semaine, tu n'as plus de compte bancaire. Je l'ai vu et j'ai posé la question.

En France, pays de liberté, on doit respecter le président et les lois. Les pouvoirs publics, ceux qui sont nommés à la Martinique, qu'il soit préfet ou commandant de gendarmerie doivent le faire et ne pas me garder trois heures pour me poser la question de savoir pourquoi il y a un commerce sur la plage.

Mme TOUL : Je te rejoins. On a déjà parlé de la responsabilité des services de l'Etat, mais il y a tellement de choses à dire sur celle-ci, qu'il faudrait plus que cette réunion aujourd'hui.

S'agissant, comme le disait M. COCO, des bateaux qui coulent, c'est un problème crucial, surtout pour notre biodiversité, parce que dans le même temps la France se réjouit d'avoir les territoires ultra-marins d'une grande richesse.

Mme TOULON : j'ai vu que dans la stratégie de l'ODE pour le milieu marin qu'il était question d'acquérir de nouvelles connaissances sur la qualification des boues de dragages. Or je crois qu'il y a des études qui existent déjà et qui ont été faites par le professeur SAFFACHE.

Auparavant, on prenait des boues de dragages dans les ports pour les claper en mer. Ce que je ne vois pas, c'est comment le problème des boues de dragages va être traité. Je vois qu'il va être reporté encore dans le nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) alors qu'il était question dans celui en cours de trouver des solutions à terme pour les traiter.

On est reparti dans ces clapages et en même temps on parle de pollution. Donc on dépollue le littoral pour aller polluer ailleurs, ce qui n'est pas acceptable. On parle de cette loi qui en 2025 va interdire les dragages, mais on ne dit pas qu'il y a toujours une question de seuil.

Il y avait deux seuils, maintenant on en remet un autre. On sait très bien que les seuils, ça bougent comme on l'a vu pour la qualité de l'air.

On sait très bien qu'on a beaucoup de boue de dragage et beaucoup de ports où on dépasse le seuil. Ce n'est pas une solution pérenne, donc je pense que dans les acquisitions de nouvelles connaissances, il y a déjà des pistes qui ont été données par M. MONTEZUME et par M. SAFFACHE.

Il faut vraiment faire un pas de plus, parce qu'on est au même point si on dépollue quelque part pour polluer ailleurs. Il y a aussi de la biodiversité plus loin et je ne veux pas qu'on me dise, que c'est plus dilué. Il y a des courants qui ramènent ça dans d'autres endroits.

Mme TOUL : Sur le clapage en mer, il me semble que dans le cadre de la révision du SDAGE, il y avait un certain nombre de remarques qui avaient été faites, notamment travailler sur l'étude de solutions au sol, mais mieux encore pouvoir développer une filière.

Mais en attendant, nous sommes obligés de constater que nous n'avons pas ces filières et jusqu'à présent, le SDAGE qui va se terminer en 2021 est encore applicable. Je tiens à te rassurer que dans le prochain SDAGE, il y a cette volonté forte de pouvoir aller vers des filières qui prennent en compte cette problématique.

Naturellement, il va falloir que la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) prenne le problème à bras le corps pour pouvoir aller dans ce sens et dynamiser ce secteur. Je pense qu'il y a des éléments qui vont pouvoir peut-être être transmis, mais là-dessus, il y a quand même un travail qui est fait.

Nous avons longuement débattu là-dessus et tu as bien vu que notre difficulté aujourd'hui a été de dire qu'il ne fallait pas poursuivre dans ce sens. Il faut pouvoir permettre notamment aux marins pêcheurs de travailler puisqu'on a vu au niveau du Vauclin qu'il fallait faire le dragage pour permettre aux bateaux d'arriver dans le port et travailler.

Derrière, on avait une problématique au niveau de l'impact sur l'environnement. La difficulté est qu'il faut pouvoir aller plus loin au niveau des recherches des polluants, puisque la chlordécone n'avait pas été prise en compte. L'analyse des polluants doit être plus précise avant qu'on puisse remettre tout cela au sol, en mer ou au niveau de la filière.

Mme HIELARD : Pour rester sur ce sujet et pour compléter, il y a actuellement une note en préparation pour répondre à la problématique des débats qu'il y a eu sur cette disposition du clapage.

À vrai dire, il y a plusieurs questions au sein du débat.

Il y a d'abord la question de la norme de rejet des sédiments pollués. Effectivement, la chlordécone n'était pas dedans. Nous avons travaillé avec l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) pour développer une norme de qualité environnementale sur le sujet. Il s'avère que cela n'est techniquement pas possible à faire dans le délai. Créer de la norme demande scientifiquement du temps. Il y a aussi un temps pour rédiger la réglementation et ensuite pour la mise en œuvre. Avant de franchir ces étapes, on arrivera déjà à l'interdiction de clapage.

Il faut garder en tête qu'en 2025, il n'y aura plus aucune boue qui sera clapée. Ce que l'on va discuter en CEB est de savoir ce que l'on peut claper et qu'est-ce que le SDAGE va autoriser ou pas. Ça, c'est une décision qui vous appartient et qui sera prise lors du dernier vote du SDAGE.

L'idée c'est qu'on vous apporte des éléments de réflexion pour prendre cette décision. Donc la norme sur la chlordécone ne pourra pas être déployée à l'horizon 2025. On peut partir sur d'autres normes comme celles sur l'éco-toxicité ou la qualité sanitaires. Ce sera aussi des choses qu'on proposera.

Ensuite il a d'autres sujets de discussion. Qu'est-ce qu'on fait des boues si jamais elles sont contaminées ? Où est-ce qu'on doit les déposer ? Si c'est à terre, cela veut dire aussi étudier des sites de dépôt en attendant que la filière de traitement et d'utilisation de ces boues se mette en place.

Une filière, cela ne se monte pas comme ça. La filière de traitement de déchets est de la compétence CTM et cela a été abordé dans le schéma directeur de la CTM. Il y a un temps intermédiaire entre 2022 et 2025, où il va falloir qu'on réfléchisse à des sites de dépôt.

Si le CEB et le SDAGE disent qu'on accepte de continuer de claper jusqu'en 2025 sur les normes qui existent actuellement, je ne dis pas que c'est ce qui va se faire, où est-ce que l'on va le faire ? Vous nous avez interpellés sur le fait que les sites de clapage en mer n'ont pas été bien déterminés. Il faut savoir si on va loin en mer, si on va au-dessus de fosses.

Mme TOUL : Je vois que vous avez du travail qui vous attend.

M. ROTSEN : En ce qui concerne la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire tant sur terre qu'en mer. Même si évidemment l'ODE est particulièrement actif, ma question à trait au point de savoir où placer le curseur de l'emploi des moyens de l'ODE.

Il reste énormément de choses à faire sur terre au titre de l'eau et bien plus encore en mer. Ce qui nous a été présenté par Mme HIELARD avait beaucoup de sens. Simplement je réagis sur l'expression « l'ODE acteur de la mer ».

Je crois que ce qui est à faire en mer est énorme et concerne d'autres acteurs qui vont acquérir des moyens supplémentaires. Pour moi, l'ODE n'est pas simplement acteur, il doit être co-acteur. Il faut absolument y aller avec d'autres et les intégrer dans l'action.

C'est tout à fait fondamental et ceux qui se sont exprimés avant moi on dit parfois combien les usagers de la mer sont nombreux, et combien parfois on se trouve en situation de déséquilibre entre l'usage qui est fait et les moyens qui y sont associés.

Il y a une vraie question d'équilibre à trouver et je crois que ce qui nous a été présenté comme stratégie d'action est plus un plan d'action, pertinent. Peut-être qu'il faut affiner davantage la stratégie parce qu'effectivement, nous sommes une île, c'est-à-dire que nous vivons de nos eaux douces et de nos eaux marines.

Il y a une question fondamentale d'équilibre à trouver et il ne faudrait pas que nous nous retrouvions dans une situation, peut être que je n'ai pas suffisamment lu les documents, où on déshabillerait la terre au détriment de la mer.

L'un des défis, c'est d'amener d'autres à faire avec l'ODE, pour donner une certaine dynamique. Il faut vraiment être vigilant là-dessus. Je sais que c'est l'un des soucis de Mme ADIN.

Mme TOUL : Je vais te rassurer, je pense qu'aujourd'hui, il n'est pas question que l'ODE délaisse tous les travaux et tous les chantiers qu'ils ont sur terre pour aller sur le milieu marin.

Cette volonté aussi sur le milieu marin a été affirmée dans le SDAGE et il n'est pas question que l'ODE y aille seul. Je pense que l'acteur majeur et prioritaire aujourd'hui qui va accompagner, c'est le Parc marin, l'IFREMER également. La CTM a aussi son mot à dire. Le Comité des pêches aussi doit être associé, les services de l'État également. Donc pour moi, il faut vraiment qu'on soit en partenariat. Je crois que c'est dans ce sens que les choses sont en train d'avancer.

Je veux dire aussi que l'ODE ne décide pas et fait tout seul. Il y a un Conseil d'Administration (CA) à l'ODE et je compte vraiment sur la vigilance des membres de celui-ci. C'est le CA qui donne les orientations avec le CEB. Il y a également les contrats de milieux qui ont aussi leur mot à dire. Nous avons plusieurs contrats de milieux aujourd'hui qui agissent tant en mer, sur l'impact du milieu marin, que sur ce qui se passe sur terre.

Donc je crois qu'il y a suffisamment d'acteurs qui doivent être vigilants et qui ont leur mot à dire sur les orientations que va prendre l'ODE. Maintenant, si les membres du CA de l'ODE décident d'aller totalement sur la mer, ça sera de leur responsabilité.

Mme BRADOR : Je veux déjà remercier l'ODE puisque le mot ensemble est important. Nous sommes très contents de pouvoir signer cette convention et ce PAIC (Programme d'action d'intérêt commun) en juillet.

Au regard du rôle de chacun et des complémentarités à trouver, je voudrais rappeler que le Parc marin est un outil qui a été créé en 2017 par l'État avec une gouvernance locale qui est le conseil de gestion. Le plan de gestion a été adopté pour l'aire marine protégée. Après, il y aura chacun avec des complémentarités, des compétences et des actions à mener pour que cet ensemble reste lisible.

Le Parc naturel marin, c'est une aire marine protégée, avec un statut particulier comme les réserves nationales ou régionales. Le plan de gestion, ce n'est pas celui de l'équipe du Parc marin, mais celui de l'aire marine protégée.

Pour cette aire, il y a un conseil de gestion dans lequel on retrouve des acteurs comme le Comité de pêche, l'État, l'ODE. Tous les acteurs n'y sont peut-être pas tous, car il y a déjà 53 personnes. En tout cas, la plupart des acteurs sont représentés.

Le plan de gestion, c'est une vision et une ambition à 15 ans. Donc la question de la stratégie évoquée par M. ROTSEN pour l'aire marine protégée est une vision à long terme de l'ensemble des acteurs. Ce plan de gestion a été adopté le 24 février et il le sera définitivement par l'Office Français de la Biodiversité, donc par l'État le 30 juin.

On est la seconde aire marine protégée et la plus grande en termes de superficie. Vous avez tous dressé déjà le constat d'où l'on part. On n'est ni comme les Seychelles ni comme Tahiti. On est une île avec des mornes, avec une densité d'habitants qui est importante, avec 10% de récif corallien en bonne santé. Toutes les activités et l'ensemble des Martiniquais sont dépendants des récifs coralliens. On n'en a pas conscience.

On est obligé de travailler tous ensemble et de s'appuyer sur les compétences de chacun :

Les compétences de l'ODE en matière d'action historique à terre et d'action en mer sont rappelées à travers ce document qui a été présenté à votre CA.

Les compétences du Comité des pêches qui est en charge de la gestion des ressources halieutiques comme rappelé par M. COCO. Il a indiqué qu'ils ont sollicité une action plus précise sur les oursins.

Nous avons recruté une chargée de projet pêche traditionnelle, pour ce qui est des oursins et sennes. Nous avons rendez-vous le 15 juillet avec le Comité des pêches sur toutes ces questions.

Le Parc marin prendra sa part, parce qu'il a une capacité à agir en propre, c'est-à-dire à faire en régie, notamment pour créer des zones de mouillage. Nous sommes en train de travailler sur un projet autour du rocher du Diamant.

L'autre information importante que je tenais à donner, c'est que depuis juin de cette année toute nouvelle ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) est soumise à l'avis du Parc marin et de sa directrice. Il y a un double avis. C'est pour dire que c'est important et qu'on va être vigilant sur le respect des mesures et des prescriptions à mettre en œuvre autour des ZMEL.

Il faut aussi rappeler que pour les deux ZMEL actuelles, la zone de mouillage des Anses d'Arlet et la future zone du Marin, nous avons demandé l'interdiction des bateaux qui ne prévoient pas le traitement des eaux grises et noires. C'est dans le règlement de police, à la fois dans la zone de mouillage géré par l'Espace sud et dans celle qui le sera par le port du Marin, la SAEPP (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance).

Pour autant M. RENE-CORAIL a rappelé la tendance du nautisme et des bateaux et la difficulté de contrôle. Donc on peut mettre des choses dans les documents et puis sur le terrain, ne pas les appliquer.

Depuis deux mois le chef du service opération est arrivé. On aura des agents en mer et on sera au complet à la fin de l'année avec un moyen nautique. Nos missions seront de sensibilisation, mais aussi de police. Notre présence en mer va modifier l'image du Parc marin.

Je profite vraiment du propos du maire des Trois îlets, car on réclame souvent la police, et quand elle agit, on dit qu'elle aurait pu commencer pour d'autres. Donc il y aura une réflexion pour mettre en place cette stratégie de contrôle du milieu marin et j'espère avoir le soutien de votre instance vis-à-vis de notre action, parce qu'elle ne sera pas facile.

L'équipe sera constituée de quatre agents en plus du chef de service. Je serais également dans les mêmes locaux, et assermentée, parce que je tiens à accompagner cette action. Maintenant quand on va être dans l'action et que la sensibilisation ne sera pas suffisante, on passera à la répression, autour du mouillage illégal ou du braconnage.

Mme TOUL : La répression est aussi une demande forte des acteurs du CEB. Nous sommes tous d'accord qu'il faut d'abord informer, sensibiliser, expliquer, mais à un moment il faut quand même aussi sanctionner ceux qui ne respectent pas la règle.

Le Parc marin doit effectivement faire son travail. Il y a aussi un acteur qu'il ne faut pas oublier, c'est le Parc naturel régional qui doit prendre aussi toute sa place et il mène aussi des actions de répression.

Avec tous ces acteurs, je crois aussi qu'il faut qu'on puisse travailler en étroite collaboration et que chacun puisse faire part de son expérience et de son expertise. Pour moi cela ne pose pas de difficulté. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut être dans cette phase d'accompagnement, de sensibilisation et d'aide.

Aucun de nous dit qu'il ne faut pas du tout sanctionner. On n'a pas parlé des services de l'État qui doivent assumer leur responsabilité.

La CTM aussi aura toute sa place à prendre dans ces problématiques, notamment au niveau de la plaisance, puisque la mandature s'achève. Ça me semble un sujet extrêmement important pour le territoire, et la collectivité majeure devra, me semble-t-il, aussi mesurer l'importance de son engagement sur ces questions.

M. PAVIOT : Je voudrais tout d'abord saluer le travail de l'ODE puisque la coordination et la mise en cohésion sont tout à fait nécessaires. Tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui est bien répertorié.

Autrement dit, la question du territoire martiniquais et de la pollution est fondamentale. Il faut une approche globale et des orientations fortes, parce que jusqu'à aujourd'hui on subit les sargasses, la chlordécone, on est malade, on respire mal et il n'y a pas une action ciblée qui permettrait d'améliorer les choses.

J'en veux pour preuve la persistance de particules fines respirées et de la pollution des véhicules sans qu'aucune mesure ne soit prise pour permettre aux Martiniquais de mieux respirer. Je crois que ça, c'est très important et je voudrais aussi souligner le rôle du CEB qui à mon avis doit être beaucoup plus central et plus coordonnateur.

La présidente a souligné tout à l'heure l'action du Parc marin et du Parc naturel régional. Tout ceci compte énormément pour la mise en cohésion des différentes orientations. Alors moi, je plaide aujourd'hui pour qu'on ait des orientations concrètes et des actions fortes, pour améliorer les choses.

On ne peut pas continuer à boire de l'eau polluée, à respirer de l'air impur, à subir les sargasses et à regarder l'évolution de la maladie des coraux sans qu'aucune proposition ne soit faite pour que les choses avancent concrètement. Effectivement, il y a de la recherche, mais il faut des actions concrètes. Il faut communiquer auprès des marins pêcheurs et de la population.

M. MONTEZUME : Mme la Présidente, tu dis que les administrateurs font des préconisations, disent ce qu'il faut faire, c'est certainement vrai, mais cela ne veut pas dire que sera fait.

Nous nous sommes battus comme des lions pour qu'on inscrive dans le SDAGE en vigueur la phrase suivante : « Interdiction de claper en mer les boues de dragages ». C'est précis. Comment peut-on aujourd'hui retrouver dans le nouveau SDAGE le contraire de ce pour lequel nous nous sommes battus ?

Nous avons fait une réunion spéciale sur ce sujet avec le directeur de la mer, la DEAL et le professeur SAFFACHE. Le professeur a dit qu'il a fait étudier les boues de tous les ports martiniquais et qu'elles étaient toutes polluées à un niveau qui ne permet pas l'immersion en mer.

Je sais bien que les Martiniquais sont de grands enfants, mais quand on me raconte qu'on va choisir la fosse marine là où on doit immerger ces boues, ça me fait doucement rigoler. Une fosse marine de 500 m ou d'un kilomètre alors que quand on immerge du sable pollué ou une boue semi-liquide elle va se diluer à deux mètres de la surface et partir avec les courants !

Arrêter de nous dire ce genre de choses. Je crois que nous faisons beaucoup de propositions, mais que nous ne sommes pas écoutés. En tant qu'administrateur, je demande comment on peut retrouver dans ce SDAGE sur lequel nous avons travaillé une proposition du directeur de la mer. Qui l'a mis là ? Pourquoi a-t-on mis cette partie N1, N2, N3 alors qu'on avait fait une réunion préliminaire ?

M. SAFFACHE a dit que ce n'est pas la peine de parler de ça. Les boues sont polluées à un niveau qui ne permet pas leur immersion en mer. Qui a pris cette liberté, qui a poussé celui qui fait le SDAGE, qu'on doit payer suffisamment, pour aller à l'encontre de ce que disent les administrateurs ?

En tout cas Mme la Présidente c'est important, parce que ça touche à notre fonctionnement. Je pense que quand l'administrateur dit quelque chose, quand on a une réflexion sur un sujet et qu'on a conclu, on ne peut pas passer outre et faire autre chose.

Je vais révéler, une contre-vérité. Depuis plus de six ans, nous avons présenté deux process pour les boues de dragage. On a examiné ça au comité scientifique. La deuxième proposition était biologique et la première portait sur la valorisation de ces boues de dragage qui avait déjà été étudiées par le grand port marin de Fort-de-France. Donc je crois que ce travail a déjà été fait.

On avait même mis le financement en place pour aller plus loin. J'ai bien compris ce que tu dis en affirmant que c'est finalement la CTM qui a la compétence. J'espère que le nouvel exécutif va se pencher très fortement sur ce sujet-là.

Mme la Présidente, je ne voterai pas le SDAGE avec cette disposition qu'on a mise, alors que nous administrateurs avons demandé de l'enlever.

Mme TOUL : M. MONTEZUME, je vais passer la parole à Mme ADIN

M. MONTEZUME : Je ne veux pas qu'on me réponde. J'en ai assez de venir ici dire des choses, d'entendre des réponses et de m'en aller chez moi. Vous répondez à qui vous voulez, mais pas à moi.

Mme TOUL : M. MONTEZUME, je passe la parole à Mme ADIN. Si tu veux considérer que c'est à toi qu'elle répond, tu le fais. Il y a un certain nombre de choses que tu viens de dire qui n'est pas tout à fait juste. Alors elle va faire son intervention et moi derrière, je vais préciser.

Mme ADIN : Je souhaite quand même porter l'information à l'ensemble des membres du CEB et dire à M. MONTEZUME que nous n'avons pas écrit l'inverse que ce que vous avez demandé. Nous avons proposé en écriture dans le SDAGE exactement les orientations que les élus du CEB ont posées. C'est bien ce dont parlait Gaëlle tout à l'heure.

Il y a une perspective d'interdiction. C'est ce qui était posé dans l'ancien SDAGE et dans le nouveau. Dans le cadre de cette perspective, il faut agir pendant la période intermédiaire.

Moi je ne veux rien, je ne suis pas un décideur, j'essaie de trouver des solutions techniques aux orientations que posent les élus et ce qui a émergé des différentes réunions et des débats, c'est que pendant le laps de temps pour aller vers l'interdiction, il fallait trouver des solutions.

Vous avez par exemple le port de Grand Rivière où il n'y a que du sable. Quand vous posez l'interdiction de dragage, qu'est-ce qu'on fait avec ce port ? Nous avons posé un certain nombre d'étapes. Il y a le cas du Vauclin. Qu'est-ce qu'on fait ?

Il y a un certain nombre d'usagers, comme l'activité des pêcheurs, qui doit être pris en compte et ce sont des solutions techniques d'attente.

Tout à l'heure Gaëlle parlait de la perspective d'une note avec un certain nombre d'éléments à prendre en compte. Nous sommes en train d'y travailler. Je ne peux pas laisser dire que nous ne faisons rien.

Mme TOUL : Ce que je veux dire à M. MONTEZUME, c'est que j'entends ce qu'il dit et que le fait de pouvoir rejeter en mer nous pose à tous des problèmes. Je crois que personne ici ne se dit « utilisons la mer comme un déversoir ». Inscrire l'interdiction est une chose, mais entre-temps on fait quoi ? Qu'est-ce qu'on apporte comme solution ?

Tu en as proposé, mais cela fait combien de temps que le SDAGE est applicable ? Qu'est-ce qui a eu comme mise en œuvre ? Est-ce qu'il y a eu un appel à projets ? Est-ce qu'on a développé la filière ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été fait ? Ce n'est pas de ta faute et ce n'est pas de la mienne.

Là aujourd'hui très clairement, il faut pouvoir reprendre la problématique, parce que pour les marins pêcheurs on fait quoi ? Quant à Volga à Fort-de-France, ils ne peuvent pas entrer, on fait quoi ? Au Vauclin, on fait quoi ?

Pour moi, il faut bien qu'on réfléchisse. Il y a un certain nombre de solutions, de pistes qui vont nous être proposées. Ce point va revenir pour qu'on puisse réfléchir.

C'est pareil au niveau des agriculteurs. Suis-je d'accord pour qu'on utilise des pesticides dans le sol ? Je suis la première à dire non. Mais une fois qu'on a dit cela qu'est-ce qu'on fait ?

Il faut bien accompagner les agriculteurs pour leur permettre de trouver des solutions et c'est ce que l'ODE a fait. Donc là aujourd'hui dans ce laps de temps qu'est-ce que l'on fait ?

Oui tu as donné une proposition, mais il faut aussi étudier les différentes solutions et voir comment on peut les adapter à notre réalité pour faire en sorte d'apporter des réponses à ces problèmes de pollution, tout en répondant à notre problématique économique.

Là, on a un chantier majeur qui ouvre des propositions et moi je ne suis pas d'avis de conclure. L'ODE sait exactement ce que nous avons dit, à savoir dans cette période transitoire, il va falloir réfléchir.

Tu peux toi à un moment ne pas être d'accord, mais sur ces questions, il y a eu un vote. Le CEB n'a pas voté l'immersion en mer, le CEB a voté pour que nous puissions aller sur une réflexion, sur des études pour trouver des solutions alternatives.

Aujourd'hui comme je dis, il y a des questions sur lesquelles j'ai mon avis, mais si le CEB a voté, c'est la majorité, c'est ça la démocratie. Maintenant, il a des choses sur lesquels on peut ne pas être d'accord de manière individuelle, mais si le groupe a donné un sens, il faut le suivre.

Là-dessus ce qui me pose effectivement un problème c'est que M. SAFFACHE et toi-même n'avez pas avancé plus rapidement sur ces dossiers. D'ailleurs c'est un sujet qui était venu au niveau du Contrat du littoral et du Contrat de baie. Il faut aussi de la technicité, de l'ingénierie et trouver des entreprises. Aujourd'hui, il faut prendre toutes les études, toutes les expertises, tout ce que nous avons comme évolution au niveau de la science pour qu'on puisse trouver des solutions.

Je suis dans un CEB et il y a un certain nombre d'acteurs qui ont des difficultés. Il faut aussi entendre que si je prends une disposition fermée, cela va mettre d'autres en difficulté alors qu'il faut concilier les usages. Moi j'aurais aimé qu'en face de chaque interdiction, on mette des propositions qui sont réalisables et qu'on puisse les mettre en œuvre.

Il faudra que nous interpellions la CTM sur ses responsabilités. Sur ce sujet, on ne peut pas continuer indéfiniment à repousser.

M. COCO : Je voudrais simplement attirer votre attention concernant le clapage car c'est toujours encore pour le secteur de la pêche. Vous savez aujourd'hui qu'on nous demande d'aller vers le large par rapport à la chlordécone. Il y a un travail qui a été fait par le Comité régional des pêches et l'IFREMER, que je remercie, sur la prospection pour trouver de nouvelle technique de pêche. Je vois par exemple que l'on peut commencer à pêcher les calmars géants entre deux et cinq cents mètres.

Pour répondre à M. MONTEZUME, on peut prendre ce sable parfois, car il y a des plages qui en manque. On peut trouver des solutions, mais il faut quand même savoir qu'il y a des marins pêcheurs qui lorsque le port est bouché ne peuvent pas travailler.

À Mme BRADOR, je voudrais dire que nous sommes en train de vivre quelque chose de particulier aux Anses d'Arlet. On a alerté les autorités et ils ne réagissent pas. Il y a deux personnes qui ne voulant pas payer le mouillage, s'amusent le soir à couper les mouillages qui ont été mis en place.

Je tiens à vous signaler que dernièrement ce sont des marins pêcheurs qui ont sauvé le bateau d'un plaisancier. En pleine nuit quand ils l'ont vu partir au large de Grande Anse aux Anses d'Arlet, sachant que le plaisancier n'habitait pas sur place, ils ont été le récupérer.

Le monde de la pêche surveille ces personnes. Si un bateau de marin pêcheur à ce problème, je pense que cela ne va pas se passer comme ça. On subit déjà les problèmes climatiques et s'il faut encore en subir d'autres, on ne va pas s'en sortir parce qu'on a des investissements de 80 k€ et plus sur l'eau.

Mme HIELARD, je voulais faire une proposition en rapport avec la partie « Déployer des partenariats en mer » de votre projection. Est-ce qu'on ne peut pas ajouter également le Comité des pêches et les associations de marins pêcheurs, parce que parfois, il y en a qui mettent en place des actions ? Cela s'est fait dans le passé avec le Parc marin ou l'Espace sud.

M. VILLARD-MAUREL : Je voulais apporter une précision puisque vous avez évoqué le Contrat de baie. Dans cette question des sédiments pollués, je voudrais en effet confirmer qu'il y a bien une étude qui est prévue dans le Contrat de la grande baie pour savoir ce qu'on peut faire de ces sédiments pollués.

On parle depuis plusieurs années et on a même un cahier des charges qui est prêt. Le souci qu'on a, c'est son portage. On s'est tourné naturellement vers la CTM et on n'a jusqu'à maintenant pas eu de réponse.

On vient de lancer notre nouveau programme d'action et on va relancer la CTM pour le portage et si on n'a pas de réponse concrète on pourra se retourner vers l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec qui on a eu des discussions. J'étais prêt à faire porter l'étude par la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), mais il m'a été répondu que ce n'était pas de notre compétence.

Mme BRADOR : Je voudrais rappeler aussi que ce qui est écrit dans le SDAGE est réglementaire. Dès qu'il y aura un projet qui a un effet notable sur le milieu marin, il sera soumis à l'avis du conseil de gestion. Ce sera le cas lorsqu'il y aura un projet de dragage avec clapage en mer.

En fonction du caractère polluant de l'opération, le Parc marin émettra un avis conforme. C'est-à-dire que s'il est défavorable, il doit être obligatoirement suivi par les services de l'État. Le SDAGE a sa portée et l'avis conforme du Parc est là aussi pour cadrer les opérations qui ont un effet notable sur le milieu marin.

Le premier avis du parc a été donné sur la mise en place de câbles dans la baie de Fort-de-France. Cela a été un avis favorable avec des réserves, ce qui a obligé le porteur de projet à mettre en œuvre des actions supplémentaires.

M. MONTEZUME : Je voudrais attirer votre attention sur l'étude des boues du port du Vauclin qui a conclu qu'on pouvait facilement les immerger parce qu'elles n'étaient pas polluées. Me dire ça à moi qui habite en face du

port, je trouve qu'il faut vraiment le faire. Ces boues ont été déposées sur la terre, lessivées par les pluies et sont retournées bien entendu dans la mer.

Mme TOUL : C'est exactement ce que j'ai dit. On n'a pas eu de clapage en mer et on a laissé les boues sur sol où elles ont été lessivées. Donc le problème, ce n'est pas « il faut faire le clapage en mer » ou « laisser sur le sol », c'est qu'est-ce que nous faisons avec ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de filière. C'était un sujet dont la CTM aurait dû se saisir. Elle a été interpellée par plusieurs personnes. Cela n'a pas avancé, donc il faut que l'ODE travaille sur des pistes.

Entre-temps, les marins pêcheurs ont besoin de travailler. Il faut bien que l'on avance. Tant qu'on ne trouve pas la solution, il va falloir choisir ce qu'il y a de moins pire.

Mme DEPOORTER : Pour revenir sur la stratégie du milieu marin, je voudrais vous dire que la stratégie terre-mer est multi-acteurs. On l'a vue au sein de cette instance et l'enjeu pour moi pour la suite, c'est vraiment de trouver les articulations et les complémentarités entre tous les acteurs.

Pour vous donner l'exemple des services de l'État et de ses opérateurs, l'objectif c'est vraiment de pouvoir traiter les problématiques qui sont extrêmement diverses et complexes. Il faut que ce soit bien lisible et qu'on puisse apporter les réponses de manière coordonnée, sans diluer les problèmes.

Sur ce point et sur la partie répression, j'ai entendu du coup l'attente vis-à-vis des responsabilités de l'État. Comme Mme BRADOR l'a dit, on manipule deux types d'outils, les pédagogiques et les coercitifs. Sur les premiers, on voit que c'est toujours plus facile de les mettre en place, à créer des ateliers, à sensibiliser, à intervenir auprès des enfants et des scolaires.

Sur le deuxième point, les agents qui sont sur le terrain sont toujours un peu plus isolés et moi je suis ravie d'entendre que le CEB soutient ces actions de police qui peuvent parfois être mal aimées. Nous sommes toujours prêt en fait à assurer la mise en œuvre des politiques, mais c'est vrai qu'on est toujours un peu chahuté quand on commence à aller vers le procès-verbal.

M. QUEMART : Je m'interroge simplement, au-delà de la contribution financière de l'ODE au profit du milieu marin, sur la multiplicité des stratégies et des outils qu'on veut déployer sur le territoire. On a parlé du Parc Marin. On a aussi le document stratégique de bassin du CMUBA (Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles) et les actions des contrats de milieux. L'objectif c'est quand même de donner de la clarté à la politique locale sur le milieu marin. Ne va-t-on pas brouiller les cartes ?

Mme HIELARD : En vérité, il ne s'agit pas de rajouter une couche à ce qui existe déjà, mais d'organiser l'action qu'on mène aujourd'hui. On est déjà contributeur de la mer pour répondre à M. ROTSEN.

Évidemment quand on écrit « ODE acteur de la mer », on est co-acteur. On vient s'inscrire au milieu d'un paysage d'acteurs qui est déjà installé et nous on y trouve notre place, notre visibilité.

Il y a eu une étude qui avait été menée par le préfet sur l'économie bleue. En fouillant dans notre dossier, on s'est rendu compte qu'on était contributeur de 3 à 4 millions d'euros par an sur la mer et ça on le sait assez peu.

Mme ADIN : Aude BRADOR a expliqué et elle a raison de rappeler la position du Parc Marin. On a tendance à oublier que l'ODE intervient sur tous les milieux et que lorsqu'on a déroulé notre PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) on avait laissé un peu de côté le littoral alors que la mission nous est dévolue également. C'est vraiment la stratégie de l'ODE d'appréhender l'ensemble de ces missions, y compris le milieu marin.

Dans un ensemble qui existe déjà, nous apportons cohésion et vision globale. On a une position qui n'est pas forcément claire et facile à appréhender. Dans la plupart des actions que nous portons, nous essayons de créer la synergie. C'est ce travail qu'on fait par exemple avec les contrats de milieux et avec les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Mme TOUL : Si le littoral a été un peu mis de côté, il ne faudrait pas oublier non plus le grand cycle de l'eau, face au petit cycle qui a été mis en avant. Il faut rééquilibrer les actions au regard du niveau des aides qui sont demandées et attribuées.

M. PAVIOT : Je voudrais dire qu'on est plus à la recherche la solution que le bouc émissaire. Ce qui m'intéresse surtout c'est que la ressource soit privilégiée. On doit manger, boire, respirer et je crois que le rôle du Comité de l'eau et de la biodiversité, c'est la recherche de solution.

Cela veut dire qu'il faut absolument intégrer dans le plan d'aménagement du territoire les questions de pollutions et d'environnement. Il n'y a pas de lieu de stockage et on n'a aucune vision sur les techniques de dépollution que ce soit des sols ou de l'eau. Je sais qu'on arrive à dépolluer l'eau puisqu'on a l'usine de Vivé. On peut peut-être déposer les boues de dragage au sol et traiter les eaux qui s'écoulent.

Mme TOUL : J'ai entendu que dans les programmes politiques tout le monde va dépolluer les sols. Donc je pense que par rapport à quelques années, on a quand même évolué. Au niveau de la sensibilisation, tout le monde parle de l'eau. Je trouve que les gens ont conscience de ces problèmes, même si on n'est pas arrivé à faire tout ce qu'on voulait.

Approbation du PV des plénières du 04/03/2021 et du 22/04/2021

M. MONTEZUME : J'avais demandé une rectification au PV du 27 janvier 2021.

Mme TOUL : On te l'a envoyé.

M. MONTEZUME : Je voudrais quand même dire au moins trois mots de la rectification que j'ai demandée, pour montrer qu'on avait mal transcrit ce que j'avais dit.

J'ai dit entre autres qu'à l'occasion des 20 ans de l'ODE, on aurait pu faire une pause ou une réflexion sur notre fonctionnement. L'ODE qui n'existait pas avant a certainement fait beaucoup dans la gestion de l'eau. Il n'en reste pas moins qu'elle est peu connue du public.

Je plaçais pour qu'on ait un arrêt-réflexion sur le fonctionnement de l'ensemble du dispositif puisque vous savez que cela se passe à trois niveaux, le CEB, l'ODE, les EPCI. Je crois que c'est fondamental, car tu as bien vu que lors d'une séance, nous avons été mis en minorité quand il s'agissait du dessalement de l'eau de mer de la SARA, parce que les élus martiniquais n'étaient pas présents.

Actuellement avec une seule collectivité, les élus sont réduits de moitié, alors qu'avant il y avait les conseils régionaux et généraux. C'est vrai que je reconnais qu'ils n'ont pas le temps. On peut se trouver dans la gestion des affaires de la Martinique en minorité.

C'est pourquoi je plaçais pour que nous ayons d'abord une réflexion approfondie sur notre fonctionnement. Tu sais qu'après ce qui est arrivé l'année dernière et ce qui arrive cette année par rapport au carême et au manque d'eau, ce ne serait pas bien de continuer comme si de rien n'était et de n'avoir aucune réflexion sur la problématique de l'eau à la Martinique.

Mme TOUL : Donc aujourd'hui c'est bon ?

M. MONTEZUME : Oui.

Mme TOUL met au vote le PV du 4 mars 2021.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Mme TOUL passe à l'approbation du PV de la plénière du 22 avril 2021.

Mme TOULON s'abstient. **Le PV est approuvé à la majorité avec une abstention.**

Demande d'agrément provisoire du Contrat littoral Nord

M. BRINGTOWN fait sa présentation.

M. MONTEZUME : Je voudrais d'abord savoir si nous participons financièrement au dragage du port de Grand Rivière que je suis allé voir de nouveau. C'est un port ensablé et pour laisser passer les pêcheurs, on le drague. Est-ce que vous avez un plan dans le futur pour ne pas avoir le faire éternellement ?

Ce que m'a dit un vieux pêcheur de Grand Rivière, c'est que le sable sortait de la Sibérie. Cela veut dire que nous sommes en train de provoquer une catastrophe écologique. La mer aspire du sable à un endroit, l'amène à un autre. Nous avec une drague on l'enlève et même si on le donne aux autres gratuitement, la catastrophe est là. Ma question est de savoir si nous payons pour cela, ce qui me gênerait. Est-ce que vous avez une stratégie ? À quel moment va s'arrêter l'enlèvement du sable ?

J'ai très bien compris que le port a coûté 80 millions pour 10 pêcheurs. Donc vous voyez quand même que ça peut interpellier les Martiniquais et que nous avons des réponses à donner.

De plus vous savez que vous êtes le château d'eau de la Martinique et nous sommes en grande réflexion par ces temps de carême rigoureux. Puisque nous avons dit et tout le monde en est d'accord qu'il tombe sur la Martinique suffisamment d'eau pour nos usages, il reste maintenant à la gérer tout au long de l'année.

Quels réservoirs mettons-nous en place pour la conserver et la remettre au moment où il y en a moins ? Est-ce que vous avez cette réflexion ?

Quand, je suis allé à Grand Rivière, je me suis de nouveau rendu compte que cet endroit du Nord que vous gérez représente la Martinique tout entière dans la mesure où c'est là qu'il y a les plus belles terres agricoles. Elles sont plates, bien arrosées, fertiles, mais ne nourrissent pas les Martiniquais. Vous le savez très bien puisque les spéculations qu'on y fait sont destinées à l'exportation. Donc je voudrais savoir si à Cap Nord vous êtes en réflexion sur ces questions très importantes pour le devenir de la Martinique.

Mme TOUL : Je vais vous passer la parole, mais je précise que si tes questions sont pertinentes, il faut rappeler un peu l'exercice qu'on nous demande. Est-ce que nous considérons aujourd'hui qu'il y a des enjeux suffisamment importants pour qu'on puisse valider la nécessité de mettre en place un contrat de milieux dans cette partie du territoire ?

Maintenant je pense qu'ils sont en train de travailler. Est-ce qu'il faut entrer tout de suite dans tous les points ? Je ne sais pas. Je pense qu'il faudrait qu'on fasse un travail en commission technique, pour qu'on puisse bien articuler les choses. On va voter, mais sur la nécessité de mettre en place le contrat et après, il aura ce travail qu'il faudra faire.

Je pense que M. BRINGTOWN va certainement apporter un certain nombre de réponses, mais si on commence à décortiquer le tout, je pense qu'on ne va pas respecter nos horaires.

M. GABRIEL : C'est vrai qu'on aura l'occasion certainement en commission technique d'aller au-delà, mais déjà je vous félicite pour le rapport et pour cette volonté. Mais ce qui me gêne, c'est de ne pas voir apparaître le volet coopération avec la Caraïbe.

Les ANC (Assainissement Non Collectif) impactent beaucoup les milieux, et nous savons que dans la Caraïbe, il y a à peu près 100 millions de personnes qui ne bénéficient pas d'assainissement. Ce que j'aurais aimé voir apparaître c'est justement l'impact des éléments venant du grand nord-est et la question de l'eutrophisation.

Mme TOUL : On a déjà notre assainissement qui impacte. Je vais aussi poser ma question.

Lorsque nous avons fait l'évaluation du Contrat de rivière du Galion, nous avons vu qu'il y a plus de la moitié des actions qui ne sont pas encore réalisées. Parmi elles, il y en a énormément qui ne sont pas encore commencées. Il y en a d'autres où les porteurs de projet n'ont pas répondu. Donc ma difficulté, c'est de savoir comment vous allez articuler ce contrat littoral avec le contrat de rivière en sachant qu'il y a déjà un certain nombre d'actions sur lequel on n'a pas du tout avancé.

M. ROTSEN : Je voudrais juste apporter un début de réponse à la question que posait M. MONTEZUME et, je pense, éventuellement M. PALIN rajoutera des éléments.

Avec l'étude, on rentre dans l'eau par la porte des problématiques. Il y a une vraie réflexion qu'on aura l'occasion de développer. C'est d'ailleurs un peu semblable pour la mer. Il est urgent d'agir. On voit bien que c'est d'une certaine manière le nouvel horizon.

D'ailleurs ça me renvoie à ce que disait Mme BRADOR tout à l'heure. Elle parlait de l'importance de la superficie maritime attachée à la Martinique. Je crois que dans nos têtes, l'idée est de dire que ce sont de nouveaux espaces pour nous, sur lesquels on ne doit pas intervenir uniquement en termes de réglementation, mais avec des politiques adaptées pour développer les richesses.

On rentre dans le sujet de manière concrète, avec les politiques qui vont affecter cette eau grâce à différents types d'exploitation. L'idée c'est bien de rebondir sur la richesse et ce qu'on dit toujours à CAP Nord, c'est une richesse qui se situe dans le Nord, mais qui est pour la Martinique.

M. BRINGTOWN : Pour répondre à la question de Mme la Présidente, les contrats de milieux ont la particularité de s'appuyer sur de la concertation. Ce qu'on a constaté, notamment à travers le Contrat de rivière du Galion qui a été abordé lorsqu'on a fait notre comité technique pour valider cet état des lieux, c'est que la lourdeur administrative peut être un point négatif.

Il y a peut-être nécessité à partir directement sur les thématiques prioritaires par façades. Il faudra voir comment on peut agencer cela pour justement éviter de partir un peu dans tous les sens et de ne pas pouvoir respecter le calendrier et l'atteinte des objectifs qu'on aura définis.

L'objectif de la concertation est de pouvoir se mettre d'accord sur des actions concrètes. Le contrat de rivière existe et on le prend en compte bien évidemment, même s'il arrive à son terme. La question de son articulation avec le contrat littoral et son maintien en l'état est posée.

Mme TOUL : Il est exécuté à peine à 50 %.

M. PALIN : Je crois qu'après cette présentation nous devons avoir une prise de conscience de ce qui se passe tout autour de nous sur nos zones côtières. Je dis que personne ne peut rester insensible au niveau des impacts. Je crois fermement au contrat littoral qui devra voir le jour.

M. MONTEZUME a posé un certain nombre de questions, mais je réponds qu'elles vont trouver des réponses dans le travail qui sera effectué au niveau du contrat du littoral parce qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte et notamment les impacts environnementaux.

Concernant le contrat de rivière, nous avons fait part des difficultés que nous avons eues au-delà même du problème de la COVID, puisque je rappelle nous avons 66 actions à mener et ce n'est pas sans peine.

Nous avons relancé depuis un moment les partenaires et les actions sont en cours. Nous connaissons les crises que nous avons eues que ce soit au niveau social, économique, sanitaire et nous avons des partenaires qui ont eu des difficultés à répondre. Certains référents d'entreprises sont partis. J'ai bon espoir qu'on va pouvoir aller bien au-delà des 50% des actions.

On ne pourra pas atteindre tous les objectifs au niveau de ce contrat, mais nous faisons tout pour pouvoir réaliser un maximum d'actions avec les différents partenaires que nous avons.

M. LOUIS : En effet M. PALIN, nous sommes à 50% de réalisation actuellement. Après, il y a eu tout ce qui est lié à la crise de la COVID, donc des actions qui n'ont pas pu démarrer en temps et en heure. Il y a eu aussi des problèmes avec les plans de financement.

Ce n'est pas faute d'avoir fait plusieurs réunions avec tous les maîtres d'ouvrages et partenaires sur les dispositifs disponibles pour les financements et les aides techniques. Des relances ont été faites en début et en cours d'année pour signaler que les actions devaient démarrer et ensuite pour obtenir des bilans.

À titre d'exemple, je vais citer une action qui concernait la définition des DMB (débit minimum biologique). On avait identifié en 2019 l'ODE comme maître d'ouvrage, ce qui avait confirmé en réunion même si on n'a pas pu valider en interne le compte rendu. Malgré nos relances, cette action n'est toujours pas réalisée.

Ce que je veux dire, c'est que dans les faits, il y a une lourdeur administrative, il y a plein d'éléments qui ne vont pas permettre la réalisation effective d'une action. Par contre dans la réflexion et avec de la concertation on peut arriver à faire des choses beaucoup plus pragmatiques. Je pense que c'est l'objectif de ce nouveau contrat qui englobe celui de la rivière du Galion.

Mme ADIN : Je souhaitais poser un certain nombre d'éléments concernant la gestion des contrats de milieux. Effectivement, l'ODE a rôle de fédérateur, d'animateur général, d'accompagnateur, pas seulement pour le contrat de milieux de CAP Nord, mais aussi pour le Contrat de baie, celui du littoral sud.

Maintenant, il y a une problématique générale, comme cela s'est vu lors du bilan du Programme de mesures adossé au SDAGE. Souvent les plans comportent une liste d'actions qui sont en général concrètes et en face on a des porteurs et des financements qui ne sont pas repérés suffisamment en amont. Dans ce cas, on a peu de chance pour que l'action aboutisse.

Maintenant je veux dire que lorsque l'ODE s'engage sur une action, il la réalise. Je ne sais pas exactement ce qu'on devait porter et on ne va pas en discuter ici, mais il y a certainement des raisons techniques qui sont à l'origine de l'absence de démarrage.

Il peut y avoir des défauts de portage et des financements qui sont mal tuilés, qui font que les projets n'aboutissent pas. Il faut une animation aussi. On ne va pas refaire le débat, mais on a eu à interpellé à plusieurs reprises face à une inertie qu'on avait constatée par rapport au contrat Galion.

Il me semble qu'il y a des choses qui ont été prises en main et qu'un certain nombre de décisions ont été arrêtées pour pouvoir vous remettre en route. La question, c'est vraiment de poser l'importance de la coordination et qu'il n'y ait pas d'actions ou d'intervenants qui se superposent. Si c'est le cas, il faut pouvoir le clarifier dès le départ surtout lorsqu'on aura deux contrats de milieux qui vont devoir être gérés sur le même territoire.

Mme BRADOR : Si la question est « Est-ce qu'il y a assez d'enjeux pour créer un contrat de milieux », la réponse pour moi sera favorable.

Ce qu'il faut aussi rappeler c'est que ce sont les EPCI qui gèrent ces contrats de milieux. S'il y a assez d'enjeux pour créer un contrat de milieux et avoir des animateurs, il y a une réflexion à mener sur le rôle plus ou moins fort qu'ils doivent avoir.

Il y a le sujet de l'assainissement, celui des mouillages, celui de la pêche et les EPCI les concentrent tous. Sans vouloir faire de l'ingérence, la question de la position des animateurs dans l'organigramme et la vision intégrée par rapport à l'importance des enjeux doit être posée.

Mme TOUL : C'était un peu aussi le sens de ma question. Je ne mets pas en cause le fait qu'il y a suffisamment d'enjeux aujourd'hui pour réfléchir à un contrat de milieu, mais est-ce que vous êtes en capacité au niveau de CAP Nord de terminer le contrat que vous avez évalué et où vous avez identifié des difficultés et partir sur un nouveau ?

Cela demande une organisation humaine, financière et stratégique, pour faire en sorte que tout cela soit bien articulé et qu'il n'y en ait pas un à moment donné qui en pâtisse. Les deux n'ont pas les mêmes fonctions, même si le but est toujours identique.

Maintenant, je suis tout à fait consciente qu'il y a quelque chose de très fort pour le territoire. Il faut lorsqu'on a un certain nombre de porteurs de projet qui se sont déjà engagés sur des actions qu'ils n'ont pas encore réalisées, les solliciter de nouveau.

M. PALIN : Je crois que Mme BRADOR a touché du doigt le problème. Nous avons eu quelques difficultés et le président de CAP Nord a repris les choses en main. J'en veux pour preuve les quelques réunions que nous avons eues ensemble avec le contrat de milieux. Aujourd'hui nous sommes en capacité de pouvoir mener à bien les actions que nous avons énumérées et notamment ces deux contrats.

Mme HIELARD : Il y a deux clés de réussite pour un contrat, c'est la qualité de l'animation et le portage politique. Il faut un élu qui puisse vraiment s'engager à emmener ses collègues, puisqu'on est sur un territoire avec des limites administratives différentes. Un contrat est défini normalement par une problématique de bassin versant.

On trouve des manières de faire pour travailler par bassin versant, mais la superposition administrative des contrats peut poser problème. Une grande vigilance d'articulation entre les contrats et entre les acteurs est à avoir. Vous êtes déjà à l'œuvre au niveau des animateurs. Je vous vois travailler et cela se passe très bien. Cette connivence entre contrats doit aussi se faire du point de vue du portage politique.

Mme TOUL : S'agissant de savoir si on peut valider l'agrément provisoire, je pense qu'il y a suffisamment d'enjeux et qu'il y a une vraie nécessité. Les différentes réponses, je pense que c'est dans la poursuite du travail qu'on les aura.

Je trouve que certains sujets méritent qu'on puisse y travailler, qu'il s'agisse du problème du dragage, du trait de côte ou d'autres sujets sur lesquels c'est un peu encore un peu léger comme la préservation, la restauration et valorisation des patrimoines naturels.

C'est un énorme chantier, mais en plus vous avez le Parc Marin avec lequel il va falloir faire cette articulation. Donc le travail ne fait que commencer. Moi je serais d'avis à vous donner un agrément provisoire en sachant que derrière ce serait le début de long processus à mettre en œuvre en tenant compte de toutes les observations qui ont été faites.

Je mets aux voix. Les élus de CAP Nord ici présent ne peuvent pas participer au vote. Je ne vais pas vous demander de sortir, sauf si quelqu'un le souhaite.

Mme TOUL met aux voix l'agrément provisoire pour le contrat de littoral de CAP Nord.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Appel à concurrence pour mener la lutte contre le *Miconia calvescens*

Mme COURTY fait sa présentation.

M. VISCARDI : Est-ce qu'il y a quelque chose d'exigé par rapport aux espèces indigènes ? Est-ce qu'il y a une palette végétale ? Est-ce qu'il y a des exigences par rapport à la multiplication de prélèvements de semences ?

Mme COURTY : Au niveau du cahier des charges, on précise bien que cela doit être des espèces indigènes adaptées au milieu qui devront être plantées. On indique également, parce que le public visé, ça peut être n'importe quelle entreprise d'élagage ou de bûcheronnage, qu'il faut qu'elle prenne l'attache d'un expert botaniste pour définir les espèces qu'elles devront planter par la suite. C'est important pour éviter qu'il y ait des espèces indigènes sur place qui soient endommagées par les travaux.

Mme TOUL : Le but n'est pas de planter d'autres espèces invasives. S'il n'y a pas d'autres remarques, merci pour cette présentation. Je crois que c'est un sujet important pour notre biodiversité. C'était un point d'information puisque le marché est déjà passé.

Point sur l'assainissement collectif

Mme PLATON fait sa présentation.

M. RENE-CORAIL : Je suis le vice-président en charge de cette affaire-là à l'Espace Sud.

Ce que vous avez dit, madame, est tout à fait exact. Que voulez-vous ? Je disais tout à l'heure en matière de nautisme qu'il faut savoir ce que l'on veut. C'est vrai que la station des Trois Îlets a une non-conformité sur le plan équipement.

Je voulais le transfert de compétence lorsque j'étais président de cet Espace Sud, du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) et d'autres organismes. Vouloir ce transfert, c'était pouvoir avoir au sein d'une collectivité des femmes et des hommes dotés d'une compétence technique et scientifique pour mieux gérer cette activité de l'assainissement et de l'eau potable.

Ce qui s'est passé en 2017 est ubuesque et je n'étais pas favorable à cela. C'était une volonté de deux présidents de vouloir s'accaparer de l'eau potable. Ça n'a rien à voir avec une volonté politique. Donc, faire de la politique politicienne, voilà où ça nous emmène.

La station des Trois Îlets sur l'Anse Marette de 15 000 EH (équivalent habitant) fait l'objet non pas d'un contentieux européen, mais de non-conformités simplement parce qu'un monsieur a décidé de présenter l'ensemble des stations de l'Espace sud pour obtenir les autorisations nécessaires auprès de l'État, au lieu de le faire dossier par dossier.

Il y a ceux qui prennent leur responsabilité et puis il y a l'administration. On doit diriger l'administration et non pas la laisser gérer en lieu et place du politique.

Quant à l'Espace sud il y a un problème, je l'assume parce que je suis un élu de longue date. Je dis à chaque réunion, avec le comité citoyen ou avec les autres les politiques que je suis tenu d'assumer. Mais en même temps, je suis tenu d'assurer le fait qu'il faut que les travaux puissent se réaliser dans les règles de l'art, en respectant la légalité.

Mme la directrice adjointe de la DEAL, on a eu une réunion dernièrement concernant les Anses d'Arlet où un président qui est maire avait dit qu'en décembre 2020 tout serait en ordre. Ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est que rien n'a été fait. Eh bien oui, je me retrouve avec 14 procédures sur l'ensemble des stations de l'Espace sud, y compris le poste de refoulement de Rivière-Pilote.

On a fait une promesse de mise en eau de la station des Anses d'Arlet qu'on espère tenir. Ce sera plus en février 2022 qu'en décembre 2021, parce qu'il y a les procédures, les règles de marché public, la reprise d'un certain nombre d'éléments et les commandes de matériels. Il faut plus de temps que ce que les services nous disent pour faire les travaux de génie civil et la remise en état. M. le président LESUEUR, va sûrement l'écrire, parce que les travaux vont véritablement démarrer.

Concernant le Saint-Esprit, j'ai découvert avec l'inspecteur de la police de l'eau qu'aucune station ne fonctionnait depuis des années. Aucune station ne fonctionne, ni à Morne Lavaleur où il y en a deux, ni la station privée de ZAC l'Avenir. Je l'ai appris lorsque la SMHLM a écrit au président pour dire qu'il y avait 96 logements à brancher. Les logements doivent être livrés en mars 2022 au plus tard. La station du bourg, c'est-à-dire Petit Fond, ne peut pas recevoir ces effluents et le poste de refoulement est privé.

Le 17 juin 2021, nous votons un accord amiable avec la société qui avait réclamé en 2014 au SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique) des indemnités. La disparition du SICSM date de 2017. Je pense que nous allons pouvoir régulariser ces indemnités de 2014 ayant pour origine l'absence de mise en place de la puissance nécessaire par EDF pour la mise en eau de la station de Petit Fond. D'après l'entreprise, dès que la délibération sera prise, elle mettra tout en œuvre pour voir faire les travaux en 26 semaines avec le mois d'août et du matériel à commander.

Je suis arrivé à tenir que ce soit 200 k€ d'indemnité au lieu de 300 k€ puisque l'on est passé en négociation avec les deux avocats. Il faut que le juge puisse nous donner l'autorisation. Donc tout cela pour vous dire que nous allons dépenser au lieu des 250 k€ qui étaient prévus, 1 M€.

Concernant le François, je ne suis pas encore rentré dans le dossier, donc je ne peux pas vous en parler. Je sais que le maire m'a interpellé là-dessus.

En ce qui concerne les réseaux, puisqu'effectivement vous avez évoqué les problèmes hydrauliques, il y a de l'eau qui pénètre partout, au Vauclin, au François, un peu moins à Trois Îlets. Comme je le redis souvent, j'ai cette chance de ne pas prendre de l'argent de l'assainissement en tant que vice-président pour pouvoir l'utiliser pour Trois Îlets. Ma commune n'a pas de gros problème mis à part la mise aux normes de la station. C'est simplement des documents que la SME (Société Martiniquaise des Eaux) doit nous transmettre. Là aussi, il y avait un laisser-aller, car les fiches n'étaient pas remplies convenablement et transmises.

C'est une station de 15 000 EH et il y a des éléments à fournir à la police de l'eau de la DEAL. Pour les travaux concernant les problèmes de rejets, heureusement nous avons signé des marchés avec des entreprises et les travaux de canalisation ont déjà démarré.

Aux Anses d'Arlet, j'ai des difficultés à pouvoir lancer ce chantier de remise en état, toujours avec des problèmes juridiques. C'est compliqué, tout comme pour le poste de refoulement de Rivière Pilote.

Concernant l'ANC, il y a 40 000 installations dans le sud, dont 95% qui ne sont pas aux normes. La masse de travail qu'il y a à faire en matière d'assainissement dans ce pays est importante.

Mme TOUL : Ce qui est encourageant, c'est qu'à défaut que les choses se fassent tout de suite, il y a au moins la prise de conscience et une volonté. Donc je pense que ça devrait avancer sans qu'on puisse tout faire d'un coup de baguette magique.

Je constate qu'il y a eu cette nouvelle gouvernance à la tête des EPCI. On sent qu'il y a une nouvelle dynamique, une volonté de faire. Tout ce que je souhaite, c'est que ça puisse vraiment continuer et que ce ne soit pas simplement parce qu'on vient d'arriver. Il faut persister parce que là ce sont des sujets extrêmement importants pour le

développement du tourisme, mais aussi pour nous même, pour l'aspect sanitaire, environnemental et biodiversité.

M. COCO : Concernant la station d'épuration des Anses d'Arlet, je dis qu'il y a urgence sur deux choses. Des fois je suis gêné lorsqu'un touriste me demande s'il peut se baigner parce que l'eau qui d'habitude est cristalline est jaunâtre, marron.

Mais le problème qui m'attriste le plus c'est de voir qu'un émissaire en mer se trouve à quelques mètres des coraux. Il y avait des endroits où on posait des casiers et où on prenait des langoustes. Vous allez dans ces zones maintenant, il n'y a plus rien. Donc là cela veut dire que l'eau ne ressort pas comme elle le devrait. C'est le cercle de la pêche qui en pâtit. Je pense qu'avant que ce problème s'amplifie, de grâce essayez de voir ce qui est possible de faire.

Mme TOULON : C'est bien qu'on apprenne tout cela. Je me rends compte que ça coûte cher finalement aux citoyens de payer des indemnités. Donc il faudra partir d'un nouveau pied.

Sur les réseaux de collecte, j'ai cru comprendre qu'il y en avait beaucoup qui était en amiante-ciment. Quand est-il exactement et si c'est le cas comment est-ce que l'on va organiser ce chantier de remplacement ?

Mme PLATON : Effectivement de tous les effondrements observés, il y en a beaucoup qui sont en amiante-ciment. Il y a un EPCI qui a déjà commencé à avoir une réflexion sur l'investissement nécessaire pour refaire ses réseaux.

Au niveau du plan de relance, les différents montants réservés à la réhabilitation de ses réseaux sont indiqués. Mais comme vous le savez, c'est pratiquement tous les réseaux de collecte en Martinique qui méritent d'être réhabilités et cela ne va pas être fait en un an.

M. GROS : CAP Nord et l'Espace sud ont inscrit plusieurs opérations. Sur l'Espace sud, une opération importante a déjà été financé, mais je ne connais pas la date de réalisation.

Il y a une opération qui est inscrite au plan d'urgence sur CAP Nord puisqu'il y a eu beaucoup d'effondrement de réseau qui sont en amiante-ciment. L'EPCI a également dans le plan de relance une opération d'un montant de 4 M€ sur le réseau de Tartane. Donc les EPCI ont programmé les opérations les plus urgentes et elles sont financées à 100%.

Mme PLATON : Et pour compléter pour Rivière Salée, on a des travaux qui ont débuté sur la route principale là où il y avait un gros problème.

M. RENE-CORAIL : Effectivement à Rivière Salée nous avons démarré les travaux, puisqu'il y a un marché d'excavation et de chemisage. Mais vous nous interdisez d'entrer au mois de juillet dans notre grand siège. Il faut qu'on le sache. Nous devons mettre en œuvre une station, puisque nous ne pouvons pas nous brancher sur l'existante.

Il ne s'agit même pas du réseau, car celui-ci serait réhabilité depuis la rue Schoelcher pour pouvoir envoyer les effluents convenablement vers la station, mais celle-ci n'est pas conforme. Comme madame l'a dit, on ne peut pas délivrer de permis de construire à Rivière Salée aujourd'hui pour toutes les maisons qui seraient raccordées au réseau collectif.

Le siège va rester fermé six mois alors que les travaux sont terminés parce qu'on ne pourra pas l'utiliser dans l'attente de la mise en place d'une station autonome provisoire. Il n'y aura pas de cinéma non plus. M. LESUEUR est passé au tribunal.

Mme TOULON, on va dépenser 300 k€ pour une station qu'on va supprimer par la suite pour pouvoir brancher aussi bien le cinéma que toute la zone économique et le siège.

Mme PLATON : Pour le siège de Rivière Salée, je vais apporter quelques éléments complémentaires, mais pas sur la procédure judiciaire. Il y a effectivement un dossier loi sur l'eau qui a été déposé pour l'aménagement de la

zone de Maupeou. Bien entendu, dès le début, nous avons alerté la collectivité sur l'état des réseaux de Rivière Salée et notamment la non-conformité de la station aussi bien en charge hydraulique qu'en charge organique.

Les travaux ont démarré pour la zone d'activité, mais ceux concernant les réseaux ne l'ont pas été et effectivement, on a une rue qui est en cours de réhabilitation. Il y a bien une mise en demeure pour mettre en conformité ce système d'assainissement comprenant notamment la réhabilitation de l'ensemble du réseau accompagné d'une mesure conservatoire interdisant tout nouveau raccordement sur le réseau de collecte.

Plein de choses qui ont été demandées, dont des diagnostics de réseaux et une réhabilitation de l'élimination des eaux claires parasites, n'ont pas été faites. Ce n'est pas lorsqu'on a démarré les travaux qu'on peut débloquer la situation. C'est surtout ce que je voulais rajouter par rapport à vos propos pour expliquer le contexte.

Mme ADIN : Je voulais juste apporter un éclairage par rapport à la vision de l'ODE. Nous ne découvrons pas cette situation, mais plusieurs questions se posent par rapport à cet exposé.

Lorsque l'ODE en phase d'instruction de dossier insiste sur le niveau de maturité, la vision globale lorsque l'on doit englober plusieurs secteurs, lorsque l'on réclame des pièces sur l'historicité ou sur le foncier, on passe pour les empêchers de tourner en rond.

En fait sur l'assainissement, en tant que citoyenne ce qui m'interpelle le plus, ce n'est pas le problème de financement parce qu'ils là, posés par l'ODE et par les autres partenaires. On a des soucis, des préoccupations de priorité et de maturité des projets. Ça pose la question également du contrôle que les EPCI opèrent auprès de leur exploitant.

Avec la crise de 2020, de manière juste et légitime, la population notamment du sud, mais pas seulement, est montée au créneau sur la nécessité d'avoir de l'eau potable au robinet. Les élus ont surtout apporté une réponse sur l'eau potable : « On va tout casser. On va refaire tous les réseaux d'eau potable qui existent en Martinique pour améliorer le rendement ».

Les problématiques de l'assainissement collectif ou non, ne sont pas suffisamment traitées et de manière surprenante la population n'interpelle pas non plus. C'est cela qui nous préoccupe. Sauf à voir des matières fécales à côté de leur maison ou que ça sente, il n'y a pas de réaction.

Au niveau de l'action de l'ODE, nous souhaiterions mener des campagnes chocs avec des mots durs sur l'assainissement, y compris avec le mot qu'on ne veut pas prononcer, pourquoi pas en créole, pour que la population prenne conscience de ça et par ricochet interpelle aussi les élus sur la problématique. Le contrôle de l'exploitant est aussi vraiment fondamental.

Il y a aussi parfois des partis pris qui sont retenus, et qui ne sont pas forcément appuyés sur une réalité technique, par des collègues comme moi-même statutaires de la fonction publique territoriale. On a aussi ce problème d'organisation administrative et du niveau de la prise de décision qui est posée sur certains territoires.

Par exemple, la station de Pontaléry au Robert n'a toujours pas démarré. Elle devait fonctionner lorsque j'ai quitté CAP Nord en 2017 et ce n'est pas faute d'avoir aidé et accompagné en ingénierie. Ça ne démarre toujours pas, on ne sait pas pourquoi et ce n'est pas une question d'argent. Donc voilà, on a comme ça des choses qui nous interpellent, mais la population n'est pas informée.

Mme PLATON : Je rajoute effectivement ce que je n'ai pas mis dans la présentation. L'ODE est là aussi pour aider les EPCI, pour les conseiller sur tous les choix qu'ils font sur le système à retenir.

Pour rebondir sur Pontaléry, je le dis franchement, parce que j'en ai discuté avec des agents de CAP Nord, que c'est une station qui est surdimensionnée. Elle fait 16 000 EH et en regardant leur fichier, ils n'ont même 8 000 EH. Si on ne surdimensionnait pas les stations et on les faisait par tranches, cela serait mieux aussi en termes d'exploitation.

M. PALIN : Très rapidement, je voudrais déjà dire à M. RENE-CORAIL que je compatis et nous sommes de tout cœur avec lui. Il y a du boulot, pas seulement au sud, mais sur la Martinique. Il a énuméré ce qu'il y a à faire, toutes les procédures, ils sont prêts et on l'encourage à aller plus loin dans cette démarche.

Je remercie aussi l'ODE ne serait-ce qu'à Tartane. M. GROS l'a dit, nous avons eu de gros soucis, parce qu'on avait un problème d'amiante-ciment. Vous retrouvez cela au Carbet, et puis nous avons effectivement deux stations qui posent problème, celle du Robert à Pontaléry et celle du Lorrain. Nous avons pris les choses en main au niveau de CAP Nord pour améliorer les conditions parce qu'il y a un impact important, que ce soit sur le plan au niveau sanitaire, gouvernemental, biodiversité, économique et touristique.

Mme TOULON : J'avais une question technique. Qui peut le plus peut le moins. Pourquoi une station de 16 000 EH ne peut traiter la moitié des effluents ?

Mme PLATON : Parce que lorsque vous faite une station de 16 000 EH et que vous n'avez que 7 000 EH qui arrivent, vous avez des dysfonctionnements au niveau des équipements, puisqu'ils ont une charge qu'ils doivent traiter et que celle-ci n'arrive pas.

Au Prêcheur, on a une station biodisque qui reçoit à peine 600 EH pour des problèmes de raccordement et de mémoire elle est dimensionnée pour plus de 2 000 EH. Elle ne fonctionne pas correctement, et conduit à des non-conformités sur les paramètres azote et phosphore.

Si on dimensionnait les stations correctement, on pourrait avoir des problèmes de maintenance, mais ce ne serait pas un dysfonctionnement des équipements par rapport à un surdimensionnement de ces derniers.

M. RENE-CORAIL : J'étais au SICSM à cette période et j'ai demandé pourquoi faire une station de 16 000 EH au Robert. Ce qui a été dit, c'est que toute la ville devait se retrouver sur cette station. Après j'apprends qu'il y a une station à Moulin à vent et une station qui va être reprise à Pointe Larose. Ils ont cinq ou six stations en fait.

Je leur ai dit qu'il y a le problème de H2S qui va se poser. Sur Trois Îlets, on est confronté à celui-ci, car il y a une multitude de postes de refoulement. On part depuis la maison de la canne, l'Anse à l'Âne, l'Anse Marette, pour aller à l'Anse Mitan. Le fait de rester dans les tuyaux 3 à 5 heures provoque de la fermentation et donne de l'H2S.

Le problème du Saint-Esprit se pose. Est-ce que l'on a besoin de la station de l'Avenir ? Ce sont les discussions qu'il y a en ce moment. Est-ce qu'on va la réhabiliter ou bien est-ce qu'on va augmenter la station de Petit Fond de 4 000 à 6 000 EH ?

Le politique est là aussi pour pouvoir prendre des décisions. Je vois mal un agent de la municipalité prendre les décisions à ma place. Je serais convoqué devant le juge et puis l'administratif dormirait bien. Je dis non, c'est fini ce genre de comportement. Je suis suffisamment présent pour qu'on m'apporte des informations pour que je puisse prendre une décision.

Ne pas prendre de décision est aussi un problème. À l'Espace sud cela est arrivé. Ça ne remonte pas jusqu'à maintenant. On avait parfois l'habitude de faire durer les choses deux trois semaines avant que le président ne soit informé, mais il faut que cela se termine. J'ai des informations à ma mairie tous les jours et je réponds même le soir.

Quand vous avez, sur ce tableau que m'a fait la directrice de l'eau potable, 47 dossiers financés et 23 marchés qui doivent être lancés au mois de juillet, pensez-vous que cela soit possible ? Comment vont pouvoir suivre l'ingénierie et les entreprises ?

Je suis fatigué de dire à tous les élus de ce pays et aux comités citoyens que ce n'est pas possible. Comme j'ai dit pour la station des Anses d'Arlet, écrivez-moi la réalité.

Comment peuvent être lancés 23 dossiers au mois de juillet ? Qu'avez-vous fait pendant quatre ans ? Tous ces dossiers devaient être prêt, aussi bien en assainissement qu'en eau potable. Où est-ce que vous allez trouver les entreprises pour travailler aussi bien pour CAP Nord, pour la CACEM et pour l'Espace sud.

Mme ADIN : M. RENE-CORAIL, je vais me permettre de te contacter sur la problématique de la station qui concerne le futur siège de l'Espace sud parce que je pense que nous avons une discussion à avoir. Jusqu'à présent on échangeait avec les techniciens de l'Espace sud, mais il faudra qu'on puisse poser d'autres manières de faire à des moments donnés. Après avoir fait la discussion technique, il faut qu'on puisse informer le président de commission.

M. RENÉ CORAIL : Qu'il y ait des discussions sur le plan technique aussi bien avec la DEAL qu'avec l'ODE, je veux bien. Comme je leur ai dit dernièrement la dernière fois, je porte une responsabilité avec le président sur l'assainissement.

C'est quand on arrive à trouver la solution qu'on me le dit. J'ai été informé par ceux qui vont construire le cinéma qu'il y avait un problème d'assainissement. J'ai posé la question à ce moment-là et on m'a dit qu'il y avait une réunion avec la DEAL où j'ai été finalement.

Aujourd'hui il faut que les choses soient claires dans ce pays. Que les gens arrêtent, quel que soit le titre qu'ils ont. Je suis à la retraite, j'ai travaillé pour une banque en Martinique, Guadeloupe, Guyane et j'en passe. Je n'ai jamais fonctionné ainsi.

On ne prend pas de décision à ma place. On ne me fait pas porter des responsabilités dont je ne suis même pas informé. Pour les responsabilités pénales, c'est le président qui y va.

Donc j'ai appris qu'il y avait cette réunion de techniciens par le cinéma. Soi-disant que ça ne concernait pas l'assainissement général, car cela concernait Maupeou. Comme Maupeou est un budget à part, ça ne concerne que ceux qui s'occupent de ce budget. Je dis maintenant qu'il faut que ce genre de comportement cesse.

Je suis tout à fait d'accord pour entendre le technicien qui me dira le process qui serait le plus favorable à installer à cet endroit-là dans l'attente du raccordement sur la station principale de Rivière Salée.

Mme TOUL : Merci pour toutes ces informations. J'espère qu'on va avancer sur ces sujets importants, sachant quand même qu'on a des contraintes européennes pour 2027. Il faut zéro impact de l'assainissement, donc on a cinq ans pour pouvoir travailler et se mettre aux normes. J'espère vraiment pour la Martinique, qu'on va y arriver.

Retour sur l'utilisation du ZOUTI pour les sargasses

M. VEDIE fait sa présentation.

M. PALIN : Je voudrais d'abord savoir par rapport à l'expérimentation qui a été menée si on a fait une étude des fonds avant et après. Deuxièmement en termes de volume horaire, qu'elle est la capacité que cet appareil peut broyer en une heure. Troisièmement je voudrais savoir dans combien de temps on pourra savoir si l'essai est concluant et le coût de ce type d'appareil.

M. VEDIE : Le volume d'algues de cette phase-là n'a pas permis de faire cet état initial avant et après. C'est sur une prochaine phase que c'est prévu. On fera un état initial des fonds, on broiera une quantité sur un site donné où on maîtrise la position et on verra au fil des semaines comment cela se passe.

Sur le volume horaire, l'essai n'est pas concluant. Aujourd'hui on ne parle pas de rendement. Ce n'est pas fonctionnel en l'état, du coup l'entreprise va beaucoup discuter et débriefer. On va revoir la solution technique et envisager une autre façon de procéder pour avoir un rendement qui est acceptable, notamment en l'équipant avec des tapis, plutôt que ce système de pompage qui est trop problématique.

Pour que l'entreprise investisse dans le matériel complémentaire pour rendre sa solution pertinente et opérationnelle avec un bon rendement et pour être suffisamment intéressante comme solution technique pour le territoire, elle doit savoir si on accepte de broyer des algues sur un site et dans quelles conditions.

Si demain on considère que cette solution n'est pas satisfaisante au regard de tels ou tels arguments, l'industriel ne va pas pousser plus loin.

Si on considère dans certaines conditions et avec des critères donnés que c'est acceptable et que c'est une solution parmi d'autres qu'il faut envisager, même si elle n'est peut-être pas la plus vertueuse, alors dans ce cas-là, il montera les dossiers pour faire cet investissement complémentaire. Ce sera plusieurs centaines de milliers d'euros. Clairement, il a besoin de le savoir. C'est pourquoi on a fait ces premiers tests et ces études pour ensuite discuter ensemble si c'est acceptable ou pas et dans quelle condition.

Il y a plusieurs solutions qui sont envisageables, comme le broyage ou le transfert dans des barges pour un claquage au large pour éviter les nuisances en fond de baie. Tout ça, ce sont des coûts complémentaires. Il faut ensuite mettre en balance le modèle économique de gestion des sargasses et comment on positionne un outil comme celui-là qui sera beaucoup plus cher qu'une pelle mécanique sur une plage.

On a aussi testé la capacité de stockage à bord parce que c'est une alternative intéressante. On peut aussi, vu la taille du bateau stocker une grande quantité d'algues et les débarquer à d'autres endroits. L'idée c'est d'avoir quelque chose le plus fonctionnel et le plus multimodal, c'est-à-dire avoir différentes options.

Si on est sur une zone sur lequel la sensibilité environnementale est compatible, alors on broie sur place et si ce n'est pas bon, on peut se déplacer et se remettre à un endroit où on peut broyer. C'est cette modularité qui est intéressante et qui est la force de cet outil. Après charge à nous de décider où et quand on accepte telle ou telle option.

Mme BRADOR : Je vais juste indiquer que ce point a été présenté au bureau du Parc marin le 31 du mois dernier et que l'équipe du parc était sur le ZOUTI pour l'expérimentation. Elle a fait un travail technique et il y a la gouvernance qui est effectivement en charge des décisions comme pour vous.

La notion de cadre expérimental est vraiment importante, car dans cette phase on accepte un risque. On se dit que ça peut ou pas fonctionner. Il faut vraiment fixer ce protocole, pour qu'on ne puisse pas penser que l'on retient une solution sans que l'on ait analysé les résultats.

La position de l'équipe technique, c'est que le traitement de ces sargasses est très compliqué et qu'il y a des quantités importantes qui arrivent de façon imprévisible.

Les sargasses se chargent de molécules diverses comme la chlordécone et l'arsenic quand elles restent trop longtemps dans l'eau. Les couler, cela veut dire mettre sur les fonds de la matière organique avec des éléments chimiques. C'est une vraie question et le travail peut s'envisager dans un cadre expérimental avec un bilan préalable avant de transformer l'expérimentation en une solution pérenne.

Il faut aussi parler des algues qui sont retenues par les barrages ou qui sont déviées. Il faut en faire quelque chose puisque soit elles coulent avec le temps ou avec ce broyage et se déposent sur les fonds avec des conséquences qui ne sont pas encore totalement évaluées.

On va grâce à une collaboration entre le Parc marin et la DEAL tenter d'évaluer cet impact. C'est un problème qu'il faut prendre avec humilité. Il n'y a pas de risque à passer devant le juge, pour autant il y a à réfléchir aux solutions qu'on sait être pérennes pour la collecte de ces sargasses, au plus près des barrages, en proche côtier.

Le bureau du Parc s'est attaché à rappeler qu'il y a déjà à respecter les mesures qui ont été posées pour l'application des barrages, donc la collecte. Aujourd'hui il n'y a pas de solution pour la réaliser, mais il est important que ce qui est écrit dans les documents soit appliqué avec une stratégie fine.

Fabien VEDIE a rappelé les difficultés de cette stratégie de collecte. Ce n'est pas quelque chose qu'on décrète et qu'on fait. Il faut vraiment y réfléchir. Mon point de vigilance, c'est déjà dire qu'un cadre expérimental reste un cadre expérimental. La solution qu'on sait d'emblée être la plus pérenne est peut-être la plus coûteuse et la plus difficile.

Il ne faut pas qu'on prenne les choses de façon séparée et il faut dès maintenant réfléchir à une stratégie de collecte derrière les barrages comme c'est indiqué dans les documents relatifs aux barrages à sargasses. En tout cas c'est la position du bureau et que l'équipe technique tient.

M. COCO : Je vais renforcer ce que dit Mme BRADOR parce qu'on a l'exemple de Cap Est au François. On a vu les conséquences à proximité d'un barrage où on ne faisait pas le ramassage des sargasses. Les oursins ont disparu et les herbiers sont morts.

J'ai aussi l'exemple de la mangrove du Diamant où les sargasses sont restées là et petit à petit avec la mer se sont dégradées. Comme on a vu ce que cela a donné, je me demande si c'est la bonne solution.

On a le problème des coraux. Pendant vos expérimentations, il faudrait peut-être prendre des sargasses broyées pour les mettre sur les coraux pour voir si ça peut être un traitement.

Mme MOREAU : Je risque d'être redondante par rapport à ce que vient de dire Aude BRADOR, car on a la même position concernant le ramassage et l'accumulation des sargasses derrière les filets.

Notre position est de dire que l'expérimentation est vraiment indispensable, parce qu'aujourd'hui les sargasses ne sont pas ramassées derrière les barrages et coulent, ce qui provoque une catastrophe en fond de baie. Cette phase expérimentale me paraît effectivement intéressante et indispensable à mener. Si ce n'est pas une solution aujourd'hui, la proposition nous convient.

M. THOUARD : Je vais rappeler deux choses par rapport aux remarques de M. COCO. Sur le broyage en mer, comme la dit Fabien, on ne ramasse qu'une très petite partie des sargasses et tout le reste va finir en mer à des endroits où elles sont beaucoup plus destructrices.

Il faut savoir aussi que les sargasses qui échouent chez nous représentent probablement un pourcentage infime de celles qui viennent de l'océan, qu'elles vivent et meurent dans l'océan et que le bilan organique global ne va pas changer parce qu'on va les broyer en mer. Toute l'expérimentation est importante pour savoir où broyer, que broyer et où relâcher.

Je voudrais rajouter un élément au débat, c'est qu'on a oublié qu'au bout de la chaîne, il y avait des gens qui vivent ou qui ne vivent plus d'ailleurs dans certains endroits et que cette nuisance-là doit peser dans la réflexion qu'on a pour se dire « Est-ce qu'il faut empêcher les sargasses d'aller là où elles nuisent ? ».

Cette expérimentation il faut la poursuivre. Elle a pris du temps à démarrer, puisque ça fait plusieurs années que la société en question réfléchit là-dessus. Elle n'a pas trouvé la solution pour la collecte, mais au moins pour le broyage, c'est une proposition.

C'est sûr que le site de la baie du Robert a été choisi parce que c'est un plan d'eau pratique où on peut faire des expérimentations, mais ce n'est probablement pas le bon endroit pour faire du broyage puisqu'il y a d'autres solutions comme le ramassage à la côte. C'est ce qui se fait d'ailleurs depuis 15 jours sans discontinuer avec trois pelleteuses.

Donc je suis très favorable à la poursuite de ces expérimentations et à ce qu'on aille plus loin pour trouver des solutions y compris modulables ou à option. Pourquoi ne pas ramasser lorsque c'est possible ? La même société à une énorme barge où elle peut embarquer des tonnes et des tonnes de sargasses. Après il faudra savoir où les mettre. C'est vraiment très encourageant de voir qu'on réfléchit à cette solution qui est probablement une des pistes pour traiter ce problème.

Mme TOUL : Naturellement il va falloir évaluer l'impact sur le milieu, mais d'une manière ou d'une autre c'est important de voir que la problématique est aujourd'hui prise en considération.

Je vais maintenant vous remercier d'avoir partagé avec moi ces cinq ans où nous avons vu la transformation du comité de bassin en comité de l'eau et de la biodiversité, où nous avons effectivement travaillé ensemble dans le respect des uns et des autres.

Je veux aussi remercier M. RENE-CORAIL puisque nous étions tous les deux au Comité National de l'Eau et nous avons travaillé dans le même état d'esprit pour défendre l'intérêt de la Martinique.

Donc pour nous, pour moi, cela a été beaucoup d'enrichissement, beaucoup de partage et je vous remercie vraiment. Je souhaite que le CEB continue à avancer et que toutes ces questions aient un jour des solutions pratiques.

Mme TOUL clôture la réunion à 13h30.

Schoelcher, le 20 AVR. 2022

**Le Président du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

